La Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l’Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, adoptée par les Chefs d’État et de Gouvernement en septembre 2011, fournit une feuille de route aux États Membres et à l’OMS en vue de s'attaquer à « l’épidémie » des maladies non transmissibles, en s’appuyant sur la Stratégie mondiale de l’OMS de lutte contre les maladies non transmissibles et son Plan d’action (WHA61.14, 2008).

On attend des gouvernements qu’ils adoptent les engagements inscrits dans cette Déclaration en renforçant leurs efforts nationaux de lutte contre les maladies non transmissibles dans les trois composantes essentielles de la stratégie mondiale : la surveillance, la prévention et la prise en charge. En outre, la Déclaration politique enjoint l’OMS de prendre les mesures suivantes : accroître le soutien technique aux pays et le renforcement des capacités nationales ; mettre en place un cadre mondial de suivi et élaborer des recommandations comprenant une série de cibles mondiales volontaires ; assumer un rôle de chef de file et de coordonnateur au sein du système des Nations Unies en vue de mettre à jour ce plan d’action.

Les progrès effectués seront évalués au cours de la Soixante-Huitième Assemblée générale des Nations Unies, en 2014. Tout comme les pays des autres régions, les États Membres de la Méditerranée orientale doivent prendre des mesures immédiates pour revoir et renforcer leurs plans de santé et pour mettre en place, d’ici 2013, des plans nationaux complets de lutte contre les maladies non transmissibles.

Liens connexes

Cadre d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration politique des Nations Unies sur les maladies non transmissibles [pdf 550.32kb]

Sunday 5th of May 2024 02:30:15 PM